

**** This document is only available in French ****

Le 8 novembre 2022

L'honorable Mona Fortier, C.P., députée
Présidente du Conseil du Trésor

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Madame la Ministre,

Au nom de Médicaments novateurs Canada (MNC), je vous écris pour vous faire part de notre inquiétude quant au fait que les Lignes directrices provisoires révisées du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) rendra encore plus difficile pour les Canadiens l'accès à de nouveaux médicaments qui sauvent des vies, et pour vous prier de demander au CEPMB de suspendre son processus de consultation actuel afin de permettre une consultation sérieuse avec l'industrie, les groupes de patients et les autres parties prenantes.

Les modifications apportées aux Lignes directrices publiées pour consultation le 6 octobre créent un régime totalement différent pour les entreprises qui relèvent de la compétence du CEPMB. Notre analyse, qui sera soumise au CEPMB en réponse à la consultation, exposera nos principales préoccupations. Le processus de consultation se termine toutefois le 5 décembre, et le CEPMB a fait savoir qu'il avait l'intention de finaliser et de mettre en œuvre les changements au début de 2023. Ce délai accéléré est tout à fait inadéquat compte tenu de l'importance des Lignes directrices et de leurs répercussions potentielles sur l'accès des patients à de nouveaux médicaments au Canada.

Actuellement, seuls 18 % des nouveaux médicaments lancés dans le monde sont accessibles aux Canadiens via les régimes publics. À moins que les Lignes directrices provisoires ne subissent d'importants changements, elles réduiront davantage l'accès aux nouveaux médicaments pour les patients au pays.

L'accès rapide aux nouveaux médicaments sauve des vies, aide à réduire les coûts des soins de santé, contribue à la productivité économique et fait du Canada une destination attrayante pour les investissements et le lancement de nouveaux médicaments. En tant que présidente du Conseil du Trésor, vous pouvez comprendre que l'établissement de nouvelles exigences réglementaires sans supervision par un organisme va à l'encontre de la Directive du Cabinet sur la réglementation, des efforts de l'initiative des Nations Agile pour soutenir les industries novatrices, ainsi que du programme d'innovation de la réglementation de Santé Canada. Pour



terminer la lutte contre la COVID-19 et répondre aux menaces futures, le pays doit maintenir et développer son secteur des sciences de la vie.

En outre, parce qu'elles découragent le lancement de nouveaux médicaments, les Lignes directrices vont à l'encontre de l'engagement du gouvernement en faveur d'une stratégie nationale sur les médicaments pour le traitement des maladies rares et de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie. Les Lignes directrices provisoires du CEPMB compromettent les progrès accomplis dans ce sens.

Il existe une meilleure solution, qui place les patients au centre de nos systèmes de soins de santé et qui encouragera les investissements au Canada : elle commence par un engagement de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les gouvernements, l'industrie, les patients et les chercheurs, à travailler ensemble. La réponse rapide à la pandémie de COVID-19 est un parfait exemple de ce qui peut être réalisé lorsque le gouvernement et l'industrie travaillent en collaboration.

À cette fin, nous sollicitons une réunion pour discuter des prochaines étapes vers une consultation appropriée sur les Lignes directrices provisoires révisées du CEPMB, et ce, dès que possible. Nous sommes impatients de travailler avec vos collègues et vous pour faire en sorte que les Canadiens aient toujours accès aux médicaments dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Pamela C. Fralick
Présidente